

Conseil d'école élémentaire du 5 novembre 2013, et réunion suivante (sujets périscolaires)

## Notes de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Présents:

- l'équipe enseignante,
- les représentants de la mairie (M. le premier adjoint et élus commission écoles),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- les représentants des parents (M.Beisser, A.Jacquemin, A.Letoublon, E.Licken, N.Matheret, N.Mey, P.Opdenacker, F.Raymond-Ferraro, R.Smedebol, M.Trommsdorff, M.Vocale)

Note -- Conformément à la décision prise pendant le conseil du [2012-03-20](#), les sujets périscolaires ne sont pas traités comme partie du conseil d'école, et l'Inspecteur d'Education Nationale souhaite qu'ils ne soient pas inclus dans le compte rendu de l'école sur cette réunion (document que nous n'avons pas la permission de poster sur internet): ils font donc l'objet de ces notes séparées par l'Association des Parents d'Elèves.

### A. Conseil d'école élémentaire "hors sujets périscolaires"

L'assemblée a d'abord traité les sujets suivants à l'ordre du jour:

- Constat de rentrée (effectifs, personnel)
- Budget (communal et coopératif)
- Règlement intérieur
- Modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2014
- Activités et sorties prévues cette année
- Projet d'école, actions prévues pour cette année
- Aide Personnalisée Complémentaire
- P.P.M.S. et Registre du Travail
- Travaux prévus dans l'école
- Utilisation des locaux par les associations

Le compte rendu diffusé par l'école informera sur ces points.

L'assemblée a ensuite discuté les questions des parents sur les sujets scolaires:

#### 1. Informations sur les formations spécifiques

- o Quels enseignants de l'école ont reçu des formations spécifiques sur les enfants précoces, les enfants dyslexiques et autres dyspraxies? Y-a-t-il des formations prévues sur ces sujets, lesquelles et pour quels enseignants?
- o Quels sont les avis des enseignants sur les techniques d'enseignement différenciés, comme proposer des exercices différents en fonction du niveau, ou proposer des activités différentes à certains comme des exposés? Y-en-a-t-il qui

se sentent à l'aise avec ces concepts, qui les pratiquent? Y-en-a-t-il qui sont contre le principe, ou d'autres qui aimeraient le pratiquer mais qui ne pensent pas en avoir les moyens?

- Quel est l'avis collectif de l'équipe sur les décloisonnements entre niveaux (tels que pratiqués dans certaines écoles publiques), comme le passage pour certains enseignements dans une classe inférieure ou supérieure, ou l'organisation de groupes de niveaux interclasse toujours pour certains enseignements?

**Réponse:**

- Les enseignants ont tous suivis une formation initiale de type EN ou IUFM. Ils ont également une formation continue sous forme de stages volontaires et d'animations pédagogiques annuelles avec des sujets très variés.
- Les groupes classe vont de 24 à 30 élèves. Le fonctionnement de la classe est par nature collectif, les apprentissages s'appuient avant tout sur la dynamique du groupe mais le groupe est hétérogène. En fonction des difficultés d'un enfant, le travail et les exigences attendues sont modulés.
- Au quotidien, l'enseignant s'adapte au besoin de l'enfant même si cela ne se «voit» pas dans l'organisation: redire les consignes de manière différenciée, placement de l'enfant dans la classe, proximité physique, temps de travail supplémentaire, tutorat, exigences différentes...
- Lorsqu'un élève a du mal malgré tout dans ses apprentissages (bien qu'ayant profité de l'aide personnalisée proposée pour des difficultés passagères, ou pour les enfants ne trouvant pas leur place dans le groupe du fait de leur différence, comportement, retard significatif ou précocité), différentes solutions sont possibles:
  - un PPRE peut être mis en place avec la notification d'un projet personnalisé et d'un travail spécifique;
  - un avis et bilan par la psychologue scolaire, le médecin scolaire, l'enseignante référente;
  - les parents peuvent saisir la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), demander une AVS;
  - une ESS (Equipe de Suivi de Scolarité) peut se réunir et proposer des solutions (CLIS, Hôpital de jour, IME...);mais au moment des évaluations, les compétences attendues et les programmes sont identiques pour tous les élèves, les compétences fondamentales étant reconnues dans le cycle commun.
- En ce qui concerne la précocité, le rôle et l'attention de l'équipe enseignante est de trouver la meilleure place dans notre système pour chaque enfant. Chaque cas est particulier et les enseignants essaient de s'adapter au mieux, sans oublier qu'ils ont une classe à mener... Le conseil des maîtres peut proposer des passages anticipés, au vu de résultats d'évaluations d'un niveau supérieur proposées à l'élève. Toutefois, les enfants précoces ne développent pas toujours leurs compétences dans tous les domaines de manière harmonieuse. Ils établissent des stratégies particulières d'apprentissage... S'il y a souffrance ou malaise, il convient de vérifier la précocité en testant l'enfant et ainsi lui proposer des solutions adaptées. C'est ce que l'équipe enseignante fait via la psychologue scolaire, soit à la demande de l'école soit à la demande des parents. Ensuite, les enseignants essaient de s'adapter au mieux.
- Le décloisonnement entre niveaux relève d'un projet d'école spécifique. Les enseignants ne connaissent pas d'école élémentaire publique le pratiquant, et sont curieux d'avoir des retours car une école à la carte ne fait pas profiter de la dynamique de classe. Les représentants des parents ne connaissent qu'un exemple d'école fonctionnant ainsi.

## 2. Sortie des enfants de CP en début d'année

- Nous sommes conscients que la responsabilité des enseignants s'arrête après avoir accompagné les enfants à la grille/portail de sortie, et que les parents sont censés être présents à l'avance de ce moment pour être prêts à accueillir les enfants.
- Au début de l'année, en cas de retards, les enfants de CP qui ne sont pas encore bien autonomes risquent de "paniquer" et de ne pas prendre les bonnes décisions (aller vers la garderie si leurs parents ne sont pas présents).
- Nous avons remarqué que certains enseignants à la sortie des CP portent donc un regard bienveillant pour s'assurer qu'il n'y ait pas des enfants qui restent seuls avec l'air perdu, à la sortie. Nous apprécions cette attitude, et nous l'encourageons autant que possible pour tous les CP surtout en début d'année.

### Réponse:

- Les enfants sont dirigés vers les différents lieux où ils sont inscrits: garderie, transport ou portail. L'équipe enseignante reste malgré tout vigilante au portail pour vérifier que les enfants soient bien repris même s'ils ne sont inscrits ni au car ni à la garderie. Séverine en garderie est vigilante également.
- Toutefois quelques parents comptent un peu trop sur cette surveillance et arrivent systématiquement en retard.
- Un enfant retrouvé seul par un autre parent à la sortie de l'école ou au parking doit être reconduit à l'école où il sera pris en charge par les enseignants, le personnel du restaurant scolaire, ou celui de la garderie (demande de la mairie rappelée aux familles en réunion de début d'année).

## B. Partie de la réunion pouvant toucher aussi à des sujets périscolaires

Terminés les sujets strictement scolaires, l'assemblée a ensuite discuté les questions des parents sur les sujets périscolaires:

### 3. Sécurisation arrêt de car des Peiffendes

- A l'arrêt de car des Peiffendes (circuit 5), les voitures ne respectent pas le passage clouté et roulent très vite, et la traversée pour les enfants est très dangereuse, au retour de l'école à 17:15.
- A savoir: certains enfants de 6 ans sont (légalement) autorisés à rentrer chez eux seuls. Mais même pour les parents accompagnateurs (parfois avec plusieurs enfants, et chargés de sacs voir de poussettes) il est difficile de toujours tenir les enfants par la main. Le danger est réel.
- Serait-il possible de mettre une signalisation lumineuse type radar pédagogique (comme à Gières) et crayons jaunes aux abords de l'arrêt, plus présence policière de temps en temps? L'utilisation de gilets jaunes (évoquée une fois par la mairie) ne paraît pas en soi une solution au problème de l'arrêt dangereux.

### Réponse:

- La mairie étudiera la question en observant sur place. Mandater une présence policière semble improbable, il serait peut-être moins difficile d'obtenir la mise en place d'un radar pédagogique ou des clignotantes: les options seront à étudier par la commission de sécurité municipale (il y en aura une en novembre).
- Une solution possible est qu'une personne avec gilet jaune est panneau «stop» fasse traverser (ce pourrait être un parent volontaire ou l'accompagnateur du bus).